



Message du Directeur Général

Notre vocation est d'amener les gens et les ressources à s'unir afin de construire des infrastructures durables qui serviront nos générations futures. Notre façon de faire est cruciale et compte pour beaucoup à l'atteinte de nos objectifs.

Basées sur nos Fondements, nos actions et décisions des dernières décennies ont permis de modeler le Proco d'aujourd'hui. Notre croyance et notre engagement envers ces fondements est la raison derrière notre réussite. Aucun gain ni avantage ne justifie une conduite contraire à nos valeurs.

Nos fondements ne servent pas seulement à nos décisions d'affaires, ils établissent également les bases des relations que nous entretenons avec nos employés, nos partenaires et notre communauté. Nous sommes convaincus que c'est en ne faisant aucun compromis sur nos valeurs que nous réussirons à construire un meilleur demain.

Tous les jours, j'observe nos talents s'unir afin d'accomplir d'extraordinaires réalisations qui ne seraient pas possibles par des personnes travaillant seules. La force de notre groupe est la volonté commune à se dépasser et à mettre à contribution notre compétence, notre ingéniosité et notre audace afin de réaliser des projets grandioses.

Voilà ce qui me motive de faire partie de la Famille Proco.
Voilà ce qui me rend fier d'avoir le sang Bleu.

Jean-Denis Toupin
Directeur Général



1. Code de conduite

Groupe Proco s'est fermement engagé à mener ses activités en conservant la plus grande intégrité et en respectant ses fondements et ce, dans le respect de toutes les lois applicables et en vigueur.

Ce code de conduite établit les bases qui nous aident quotidiennement à prendre des décisions qui sont alignées avec les fondements de l'entreprise. Groupe Proco s'attend à ce que ce guide soit compris, respecté et signé par l'ensemble des employés, fournisseurs, sous-traitants et autres parties-prenantes participant aux travaux de Groupe Proco.

Étant en activités dans plusieurs régions et provinces, Proco s'engage à utiliser les plus hauts standards définis soit par ce code de conduite, soit par celui de son client ou par la législation locale.

Bien que ce code de conduite ne couvre pas ou n'anticipe pas toutes les situations possibles, nous nous engageons à donner le support nécessaire à toute personne qui se questionnera ou qui demandera notre aide pour une prise de décision.

En cas de doute face à une situation, nous mettons à disposition le Test des Fondements qui permettra à tous de déterminer s'il se doivent d'intervenir ou demander de l'aide.

2. Fondements

En premier lieu, il est intéressant de se rappeler les fondements de Groupe Proco. Ces fondements ne sont pas simplement une aspiration, ils sont la raison fondamentale derrière son succès et son excellente réputation au sein de l'industrie de la construction québécoise.

Nos fondements



Santé et sécurité

Chaque accident est évitable



Intégrité

Agir avec droiture et loyauté, être de bonne foi



Travail d'équipe

Groupe de talents, organisés, objectifs communs



Audace

Qui ne connaît ni obstacle ni limite; Courage



Ingéniosité

Un esprit inventif, imaginatif, avide de solutions



Bien faire du premier coup

Ultimement, produire la qualité à la source

3. Éthique

L'ensemble des décisions doivent respecter les normes éthiques les plus élevées afin de faire preuve d'honnêteté et d'intégrité lors de la pratique des activités commerciales. Il est interdit pour tous les employés, fournisseurs et sous-traitants de pratiquer toute sorte de corruption, d'extorsion ou d'utilisation des fonds d'autrui. Nul ne peut s'adonner ou s'engager dans une activité dans le but d'obtenir un avantage qui serait jugé déloyal. Tous doivent se conformer à toutes les lois et réglementations anticorruption en vigueur.

Entre-autres :

Cadeaux et avantages – Les cadeaux et avantages doivent être de valeur négligeable et doivent être donnés en guise de remerciement ou par maintien de bonnes relations. Tout présent ou avantage qui serait donné dans le but précis d'obtenir un avantage déloyal est proscrit.

Corruption - Il est interdit d'offrir et d'accepter des pot-de-vin sous toutes ses formes. Il est également interdit d'offrir, directement ou indirectement, de l'argent, des cadeaux, des faveurs ou tout autre avantage à un fonctionnaire ou un représentant d'une entité publique.

Antitrust (droit de concurrence) – Il est interdit de contrevenir d'une façon ou d'une autre aux lois Antitrusts et ce, dans le but de conserver une concurrence loyale et honnête.

Respect de l'information – Toute information qui est établie comme confidentielle doit le demeurer. Il est également interdit de modifier ou de déclarer de fausses informations sur des documents attestant par exemple, d'éléments de Santé-sécurité, de conformité environnementales et de toute autre information de nature commerciale.

Fraude – Toute fraude, détournement, usurpation ou utilisation d'éléments contrefaits sont proscrits

Conflit d'intérêt – Toute apparence de conflit d'intérêt doit être rapportée à la direction de Groupe Proco afin d'assurer une objectivité dans les décisions de l'entreprise.

4. Santé et sécurité

Le maintien d'un environnement sécuritaire est exigé pour l'ensemble des activités de l'entreprise ainsi que pour les sous-traitants et fournisseurs. Le respect de la politique de Santé-sécurité, le respect du programme de prévention ainsi que la diligence raisonnable sont obligatoires par tous et en tout-temps.

5. Environnement et développement durable

Nous devons tous démontrer notre responsabilité environnementale en comprenant et en minimisant l'impact de nos activités sur notre milieu ainsi qu'en contribuant à poser des gestes cohérents à chaque étape de nos opérations.

Chaque employé et sous-traitant doit réduire au maximum les effets négatifs sur la collectivité et l'environnement afin de protéger la santé et la sécurité des autres intervenants et du public. Une attention particulière doit être portée à l'élimination du gaspillage et à la priorisation de méthodes propres et qui sont à faible consommation énergétiques. Une attention doit également être portée lors de l'approvisionnement afin qu'il soit le plus responsable possible et qu'il favorise les retombées locales.

6. Main d'œuvre

Politique en matière d'harcèlement

Nous reconnaissons nos employés comme un des actifs les plus précieux de l'entreprise. En ce sens, une politique en matière d'harcèlement est en vigueur et nous exigeons que celle-ci soit comprise et appliquée par l'ensemble de nos employés et sous-traitants.

Politique en matière de diversité et d'équité

Nous reconnaissons que les marchés dans lesquels nous menons nos activités sont diversifiés et multiculturels. Nous employons et encourageons donc la promotion basée sur le mérite et proscrivons toute sorte de discrimination à l'encontre d'une personne sur la base d'attributs personnels non liés à la performance au travail, tels que la nationalité, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, un handicap physique ou mental, les opinions politiques ou les responsabilités familiales, telle que la grossesse.

Lutte contre l'esclavage, la traite des humains et le travail des enfants

Il est obligatoire de s'assurer que tous les travaux effectués sont volontaires. Proco et ses sous-traitants ne doivent pas faire le trafic de personnes ou utiliser toute forme d'esclavage, de travail forcé, de servitude ou de travail carcéral. Proco et ses sous-traitants refusent d'employer des individus en dessous de l'âge minimum légal pour travailler, tel que défini par les lois et réglementations en vigueur. Nous nous engageons à garantir qu'aucun enfant ne soit utilisé et/ou exploité dans l'ensemble des étapes de nos opérations ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Le travail involontaire comprend le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert, l'accueil ou l'emploi de personnes par la menace, la force, la coercition, l'enlèvement, la fraude ou le paiement à toute personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Proco et ses fournisseurs doivent s'assurer que les agences de recrutement qu'ils utilisent se conforment aux dispositions du présent Code et à la loi. En cas de recrutement de travailleurs contractuels étrangers directement ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, Proco est responsable du paiement de tous les frais et dépenses liés au recrutement.

7. Actifs de la société

Tous les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de protéger nos actifs et d'assurer leur bon fonctionnement et leur bonne utilisation. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur notre situation financière et donc, sur notre capacité à demeurer compétitifs et à réaliser des projets. Nos biens, tels que les fournitures de bureau, le matériel informatique, les bâtiments, les équipements, les outils et les matériaux, doivent être utilisés avec soin et de manière à ne pas les user prématurément.

Nous nous engageons à fournir des équipements sécuritaires et en bonne condition de fonctionnement à tout le personnel du Groupe et à effectuer les entretiens préventifs requis pour chaque type d'équipement.

Il est de la responsabilité de chaque utilisateur, employé, administrateur ou dirigeant de rapporter rapidement au responsable de l'équipement tout bris, usure anormale ou défectuosité qui pourrait représenter un risque pour quelconque utilisateur ou qui amènerait une détérioration prématurée.



CODE DE CONDUITE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Je soussigné(e), _____, accuse réception de
du présent code de conduite.

Je reconnais qu'il m'a été présenté et expliquée par _____, et je
m'engage à en prendre connaissance, à le conserver et à m'y référer en cas de besoin.

Je m'engage à respecter entièrement le code de conduite ainsi que toutes les modifications qui
pourront y être apportées de temps à autre par écrit.

En foi de quoi j'ai signé, ce _____^e jour du mois de _____.

Signature de l'employé

Témoin